

Zeitschrift: Cahiers du Musée gruérien
Herausgeber: Société des Amis du Musée gruérien
Band: 7 (2009)

Artikel: Le Moderne, un patrimoine menacé
Autor: Buchillier, Carmen
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1048182>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Née en 1958, la touraine **Carmen Buchillier**, titulaire d'une licence en lettres et d'un diplôme de professeure de gymnase de l'Université de Fribourg, a poursuivi ses recherches auprès des universités de Florence et de Paris-Sorbonne. Conservatrice du Musée romain de Vallon de sa création à 2003, l'adjointe de l'archéologue cantonal est depuis 2009 présidente d'Archéologie Suisse.

Le Moderne, un patrimoine menacé

La perspective d'une démolition de l'ancien Grand Hôtel Moderne, bâtiment de la Belle Epoque alors non protégé, entraîna en mai 1979 l'organisation d'une exposition, puis la rédaction d'une lettre ouverte. Les médias relayèrent ce qu'ils nommèrent une « bataille homérique » pour la sauvegarde de l'ancien musée. En 1987, le bâtiment racheté et restauré par Bernard Vichet commence une nouvelle vie. Le Moderne et la rue Victor-Tissot sont aujourd'hui inscrits dans des inventaires qui en garantissent la conservation future.

Les collections du Musée gruérien emménagèrent le en 1923 dans le Grand Hôtel Moderne. L'existence du seul palace fribourgeois, édifié à Bulle entre 1904 et 1906 et qualifié dans les années septante « d'énorme pièce de pâtisserie »¹, a été relatée par Aloys Lauper traitant dans cette revue de l'architecture hôtelière de la Belle Epoque². Palace dont l'exploitation fut brève, puisque son propriétaire, un Henri Finks par trop optimiste eu égard à la conjoncture du moment, dut fermer l'établissement 19 mois seulement après son ouverture, à une période où Bulle comptait pas moins de neuf hôtels-pensions!

Le bâtiment ne faisait l'objet, des années durant, que d'un entretien courant; les façades du Moderne furent assaigies en 1933 déjà, pour des questions de sécurité; les sculptures, tourelles et peintures extérieures jugées inutiles furent supprimées, tandis que la toiture fut singulièrement simplifiée.

Un demi-siècle plus tard, la Fondation Victor Tissot chercha une solution afin d'améliorer la présentation des collections qui s'agrandissaient: plusieurs options furent envisagées³ et c'est le projet d'une nouvelle construction qui fut retenu. Soucieuse de réaliser sa fortune en vue de ce nouveau défi, la Fondation Victor Tissot – gérée par la commune de Bulle – proposa au législatif bullois la mise en vente du bâtiment du Moderne lors de la séance du Conseil général du 21 décembre 1973. La vente approuvée, le permis de construire – et de démolir – fut délivré peu après en faveur des

¹ *La Gruyère*, 22 mai 1979.

² LAUPER, Aloys: «L'architecture hôtelière de la Belle Epoque», in *Le tourisme*, Les Cahiers du Musée gruérien n° 3, 2001, p. 49.

³ Au nombre desquelles figurent la rénovation du Moderne et l'acquisition d'un volume supplémentaire ainsi que l'installation du Musée gruérien au château de Bulle.

nouveaux propriétaires: c'est que toutes les parties au contrat étaient conscientes alors que cette vente entraînerait la démolition de la vénérable bâtisse, «décidément trop voyante dans le bourg gruérien»⁴. Lors de la procédure de mise à l'enquête publique, aucune opposition au permis de démolir n'a été enregistrée. Selon le vice-syndic, président de la commission administrative du musée, ce n'est qu'ensuite que la Commission cantonale des monuments historiques tenta vainement de s'opposer à la démolition. En 1976, devant deux conseillers généraux regrettant de voir disparaître un à un d'intéressants témoins de l'ancienne architecture de la ville et qui s'étaient exprimés en faveur du maintien de l'ancien bâtiment, le syndic plaida pour la conservation «de ce qui a de la valeur seulement». Le premier recensement des biens culturels immobiliers à signaler l'importance de ce bâtiment fut réalisé en 1978 sous la direction d'Etienne Chatton⁵, conservateur des monuments historiques. Il écrit que «cette démolition serait plus tragique encore que le fut, en 1805, l'incendie qui ravagea Bulle»⁶.

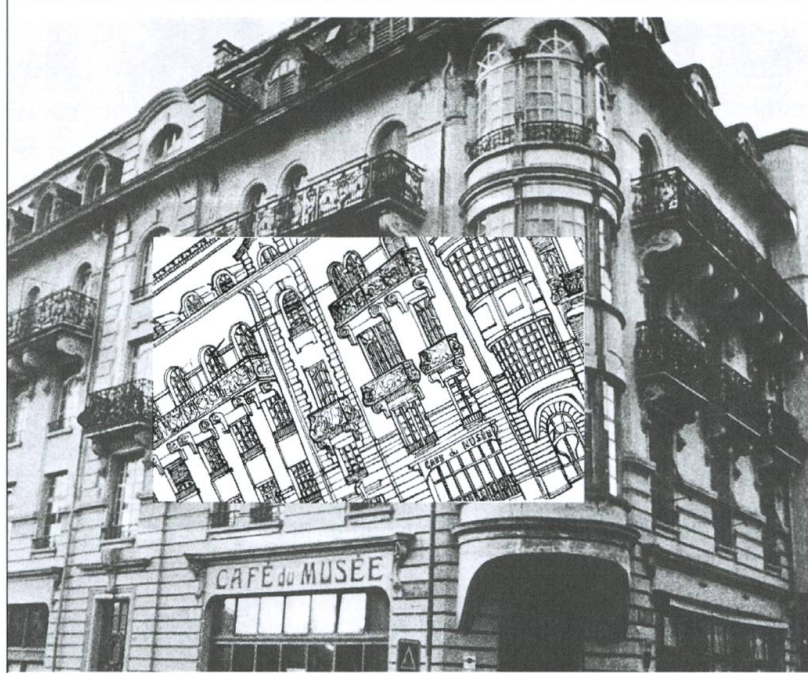
Le 21 juin 1979, les nouveaux propriétaires organisés en consortium souhaitent démolir le bâtiment. C'est alors qu'une prise de conscience se fait jour dans la population. A commencer par deux tourains: Massimo Baroncelli qui va mettre sur pied, avec la soussignée, une exposition pour parler de la disparition probable d'un élément significatif du patrimoine bâti bullois. Intitulée *Rue Victor-Tissot*, l'exposition qui a pris ses quartiers à la Galerie des Pas Perdus de Raoul Fleury présente une série de quinze dessins des bâtiments de la rue Victor-Tissot⁷, accompagnés de textes d'auteurs divers: Carmen Buchillier, Jacques Cesa; tenancière du Café du Musée, la famille Cottier a également tenu à s'exprimer, tandis qu'une autre habitante du Moderne vient déposer à la galerie un poème à la louange des arbres du parc voisin. Sont illustrés non seulement le bâtiment du Moderne, mais les autres bâtiments formant la rue, à savoir le Closeau et les n° 6, 10 et 12 de la rue Victor-Tissot. On se demande dans une maladroite effervescence ce qu'il est encore temps d'entreprendre, étant donné que le permis de démolir est acquis aux nouveaux propriétaires et qu'une fois la rue Victor-Tissot amputée de sa tête, c'est toute la rangée de bâtisses faisant face au château qui risque de connaître dans un futur proche le même sort. Le propos des organisateurs de l'exposition, voyant que le bâtiment était menacé, était d'attirer l'atten-

⁴ Il semble que l'entretien de l'immeuble aurait été négligé dans le dessein non dissimulé d'une démolition. Cf. *La Liberté*, 20 mai 1979. Répétant clairement que le bâtiment avait été vendu pour être rasé, le nouveau propriétaire relève que lors de la procédure de définition des zones dans le plan d'aménagement local (PAL), le Heimatschutz de la Gruyère aurait laissé la rue Tissot hors du périmètre de la zone à protéger.

⁵ P. Thomas rappelle qu'un inventaire des bâtiments 1900 dignes de conservation avait été dressé par le Service des monuments historiques cantonal en avril 1978, fait confirmé par le Service des Biens culturels.

⁶ *La Liberté*, 12 juin 1979.

⁷ Encre sur papier, acryliques et crayons sur papier.

galerie
des pas perdus

MASSIMO BARONCELLI
RUE VICTOR-TISSOT
 dessins et autres
DU 5 MAI AU 27 MAI

vernissage : samedi 6 mai, dès 17 h.

Heures d'ouverture : de 14.30 à 18.00 h.
 tous les jours Fermé le lundi
 Dimanche soir de 20.00 h. à 22.00 h.
 Sur demande : Téléphone (029) 2 65 10

Place des Alpes 11 Bulle

Affiche de l'exposition *Rue Victor-Tissot* à la galerie des Pas Perdus, Bulle.
 Collection privée.

tion de la population sur la démolition prochaine de ce témoignage typique de l'Art moderne. Pour l'artiste-peintre Baroncelli, l'exposition revêtait le caractère d'une «anecdote tragique», et était un geste citoyen: «présenter cette exposition, c'est essayer que cela ne se reproduise pas».

Ont rejoint la démarche l'artiste Jacques Cesa ainsi que d'autres habitants de Bulle et environs qui, soucieux de la préservation du bâtiment et de son jardin, amenèrent leur soutien

à la rédaction d'une lettre ouverte intitulée «Oui au maintien intégral de la rue Victor-Tissot. Non à la démolition de l'ancien musée», dont le texte était le suivant:

«Le bâtiment de l'ancien musée de Bulle est «la tête» de l'ensemble 1900 le plus vaste du canton de Fribourg. Le jardin du musée, à la fois terrasse et place de jeu, est l'un des derniers «poumons» de la cité. Cette tête et ce poumon doivent être maintenus. Trop de bâtiments déjà, de valeur, ont été démolis en ville de Bulle. Restauré dans son cadre original, l'ancien musée redonnerait vie à de nouvelles activités⁸».

La presse va relayer au-delà du canton ce qui deviendra pour quelques mois dans les chaumières bulloises «l'affaire du musée». Perturbée par cette «pétition intempestive»⁹, la cité est divisée en deux clans; l'ambiance était tendue en ville de Bulle qui, selon le chroniqueur Pierre Thomas, «chavirait dans un charivari anachronique»¹⁰. 584 signatures viennent attester en dix jours du soutien populaire à la démarche. Après une semaine d'ouverture de l'exposition *Rue Victor-Tissot*, un autre type d'expression populaire, un graffito adressé aux promoteurs du projet censé remplacer le bâtiment du Moderne, vient recouvrir le mur longeant la rue¹¹: durant cette période, plusieurs personnes ayant signé la lettre ouverte retournent à la Galerie des Pas perdus afin de biffer, sous la pression, leurs paraphes! Bien qu'il avait été prévu initialement de publier la série de dessins des cinq immeubles de la rue Victor-Tissot dans le journal local, les deux derniers dessins de l'expo (les n° 12 et 10) ne paraîtront jamais; décidément, il y avait «trop de bruit autour du musée»... La lettre ouverte du 18 mai 1979 rédigée par un «groupe d'habitants», fut adressée «au propriétaire de l'ancien musée, au Conseil communal de la ville de Bulle, à la Préfecture de la Gruyère, au Heimatschutz de la Gruyère, à la Commission cantonale des Monuments historiques», ainsi que, pour information, aux habitants des bâtiments de la rue Victor-Tissot¹².

Les signataires de la lettre sont invités à une séance d'information agendée au mercredi 10 octobre à l'Hôtel-de-Ville¹³. Les intervenants – parmi lesquels l'architecte Jean Pythoud – répétèrent que pour eux, la page du musée était tournée: leur but était de combler le vide ressenti entre les pouvoirs publics et la population. «Nous voulons apprendre la ville!» répondit Jacques Cesa. Plus prosaïquement, les personnes présentes se virent proposer la création d'un groupement pour la défense des intérêts de la ville. Jean-Rodolphe

⁸ Fonds «Exposition en faveur de l'ancien Musée» de Massimo Baroncelli. Michel Gremaud dans *La Gruyère* du 22 mai 1979 qualifie cette lettre ouverte de «pétition qui manifeste une maladroite impatience».

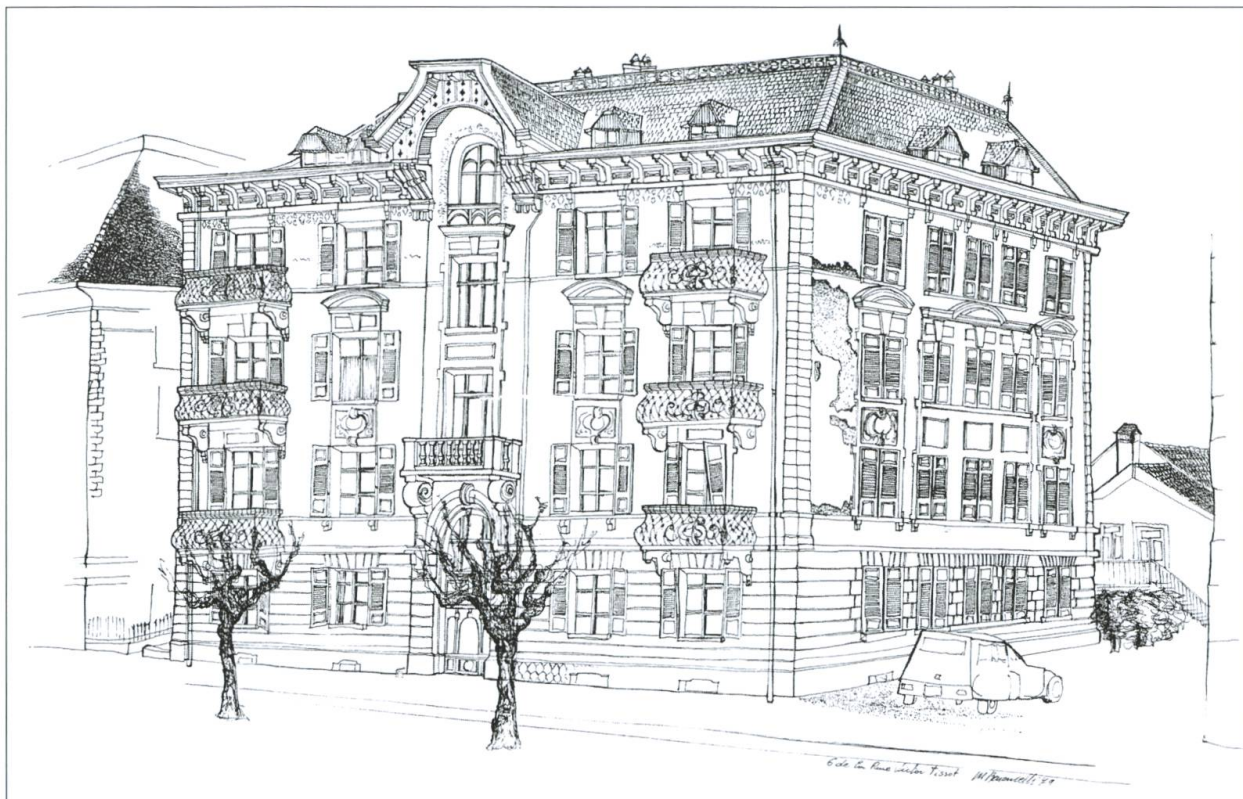
⁹ GREMAUD, Michel, in *La Gruyère*, 21 juin 1979.

¹⁰ THOMAS, Pierre, in *La Suisse*, coupe de presse, 1979.

¹¹ Texte du graffito: «Pendons les promoteurs».

¹² Fonds «Exposition en faveur de l'ancien Musée» de Massimo Baroncelli.

¹³ Au tractandum de l'assemblée figurent les points suivants: 1. Présentation de la situation actuelle. 2. Exposé de M. Jean Pythoud, architecte et conseil général à Fribourg. 3. Election d'un comité provisoire.



Le bâtiment voisin du Moderne, au n° 6 de la rue Victor-Tissot. Massimo Baroncelli, dessin à l'encre de chine sur papier, 1979. Collection privée.

Pfenninger releva pour sa part que la lettre ouverte avait reflété l'inquiétude d'une partie de la population face au sort de la rue Tissot. Au cours de cette séance il fut rappelé que, lors de la mise à l'enquête du plan d'aménagement, aucune opposition émanant de citoyens ou d'associations n'avait été transmise à l'autorité en temps opportun. Un comité provisoire¹⁴ fut désigné, chargé d'élaborer les statuts de la future association; celle-ci ne verra jamais le jour, les forces vives prêtes à s'investir dans de tels dossiers trouvant d'autres voies pour exprimer leur attachement à leurs valeurs. Au niveau de l'engagement citoyen, «l'affaire du Musée» aura été une étincelle dans le paysage bullois de la fin des années septante. Il fut proposé au groupement de racheter le Moderne aux nouveaux propriétaires et de le faire revivre. L'édile qui lança le défi ne crut pas si bien dire: en effet, Bernard Vichet sauvera l'ancien Hôtel Moderne voué à la démolition en s'en portant acquéreur en 1983, relevant qu'«il aurait été dramatique de détruire ce magnifique bâtiment non protégé pour construire des immeubles d'habitation¹⁵».

Si, avec un recul de plus de 25 ans, on qualifia de «bataille homérique» la tentative de sauvetage du Moderne, il demeure pour les initiateurs de ce débat deux

¹⁴ Il comprenait Catherine Gremaud, Murielle Pfenninger, Jacques Cesa et Jacques Colliard.

¹⁵ SCHALLER, Christophe, in *La Gruyère*, 28 juillet 2005, p. 24

raisons d'être satisfaits: désormais, le bâtiment est au bénéfice d'une mesure de protection en catégorie 2 au Règlement communal d'urbanisme (RCU) de la ville de Bulle¹⁶, c'est-à-dire que sont protégés son enveloppe (façade et toiture), sa structure porteuse intérieure, la configuration de base de son plan ainsi que la conservation des éléments décoratifs, l'organisation des espaces intérieurs et les éléments essentiels des aménagements intérieurs qui matérialisent sa protection. S'agissant de la rue Victor-Tissot, qui figure sur la carte Siegfried de 1912 et dont Michel Gremaud estimait qu'elle était le «témoin d'une époque qui mérite considération autant qu'une autre»¹⁷, elle est aujourd'hui inscrite en bonne place à l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS); à son sujet est recommandée une protection intégrale concernant non seulement les maisons et les détails architecturaux, mais également l'espace des rues et les places avec leur ameublement¹⁸. Dans son «Billet de GG», Gérard Glasson¹⁹ ne s'était pas ému du maintien de la rue Tissot, arguant «qu'ailleurs, ce sont précisément les quartiers de cet acabit que l'on rase». *O tempora, o mores!*

Il convient de relever qu'à ce jour, la conservation des bâtiments et sites protégés dispose des diverses mesures de la Loi sur la protection des Biens culturels (LPBC), de la Loi sur l'aménagement du territoire (LATeC) et de l'article 73, al. 2 de la nouvelle Constitution cantonale²⁰. Par ailleurs, diverses commissions de préavis tant cantonales que communales sont actives dans les discussions relevant de la protection au patrimoine bâti. De nombreuses associations veillent, dans chaque coin du canton de Fribourg, au sort réservé à ces dignes témoignages d'un passé, parfois pas si lointain, et à la «mémoire des lieux» si chère à Bernard Vichet²¹.

¹⁶ RCU du 20 mai 2004, article 153, al. 3 et son annexe, «Liste des objets protégés au titre des biens culturels et des bâtiments de valeur urbanistique». L'objet est inscrit en valeur A au Recensement des biens culturels immeubles du canton de Fribourg.

¹⁷ *La Gruyère*, 22 mai 1979.

¹⁸ Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS). Sites construits d'importance nationale : canton de Fribourg. Berne, Dép. Féd. de l'Intérieur, 2005, vol. 1.1., s.v. Bulle p. 97-120, et en particulier p.110 et 118.

¹⁹ *La Gruyère*, 22 mai 1979.

²⁰ «Ils [l'Etat et les communes] aménagent le territoire de manière à sauvegarder les sites naturels ou construits.» Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004.

²¹ Je tiens à remercier Massimo Baroncelli, Jacques Cesa et Bernard Vichet qui ont bien voulu faire exercice de mémoire pour répondre à mes sollicitations.